

REGLEMENT DU JEU- CONCOURS

« Calendrier de l'Avent Aubade »

ARTICLE 1 :

AUBADE PARIS, SA, au capital de 15 754 230 Euros, dont le siège social est situé 10, rue du Colonel Driant - 75001 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 775 695 901, organise un jeu-concours intitulé « **Calendrier de l'Avent Aubade** », accessible via la page <http://dir.re/608aecbbcc97d87dac71> du 1er décembre 2018 au 25 décembre 2018 inclus.

ARTICLE 2 :

Ce jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat est ouvert à toute personne majeure résidant en France à l'exclusion des membres des sociétés organisatrices qui s'interdisent d'y participer directement ou indirectement par l'intermédiaire notamment de leurs familles (ascendants, descendants, conjoints).

La participation à ce jeu-concours s'effectue exclusivement via la page
<http://dir.re/608aecbbcc97d87dac71>

Toute participation sous toute autre forme est exclue.

Une même personne peut jouer plusieurs fois mais ne peut gagner qu'un seul des lots mis en jeu.

ARTICLE 3 :

Ce jeu-concours est annoncé du samedi 1^{er} décembre 2018 au mardi 25 décembre 2018
sur la page <http://dir.re/608aecbbcc97d87dac71>

ARTICLE 4 :

4.1 Modalités de participation

Pour participer, le joueur doit, dans la période comprise entre le samedi 1^{er} décembre 2018 au mardi 25 décembre 2018, à 23h30 :

1. Accéder à la page Facebook d'AUBADE accessible depuis l'adresse

<https://www.facebook.com/aubadeparis/?fref=ts>

2. Autoriser les permissions demandées au moment de l'installation de l'application

3. Cliquer sur le bouton de participation et remplir l'ensemble du formulaire

4. Cliquer sur le jour concerné par le calendrier

5. La réponse est instantanée : le participant est informé s'il a gagné ou perdu.

Le joueur certifie que ses coordonnées (civilité, prénom, nom et email) validant sa participation sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation de la participation et du lot. La société se réserve le droit de

poursuivre quiconque tenterait de frauder ou nuire au bon déroulement ou à la partialité de ce concours.

4.2 Sélection des gagnants

Le gagnant sera déterminé par une plage horaire programmée aléatoirement à l'avance. De cette façon, tous les participants sauront immédiatement s'ils ont gagné ou pas. Le gagnant recevra un email de confirmation de son gain dans un délais de deux (2) semaines. Si l'email renseigné via les modalités de participation est erroné, l'internaute ne pourra pas gagner son lot. Le lot sera alors attribué au premier internaute qui s'est connecté après le gagnant et ainsi de suite.

ARTICLE 5 :

Lot à gagner :

- 1^{er} Décembre : La boîte à Désir Détachez-moi
- 2 Décembre : La boîte à Désir "Découvrez moi"
- 3 Décembre : La boîte à Désir "Triangle Porte-Jarretelles"
- 4 Décembre : La Boîte à Désir Babydoll Sexy RétroCinq
- 5 Décembre : La Boîte à Désir "Secret Ties"
- 6 Décembre : La Boîte à Désir "Serre-Taille"
- 7 Décembre : La Boîte à Désir "Trikini"
- 8 Décembre : La Boîte à Désir "Lever le voile"
- 9 Décembre : La Boîte à Désir "Triangle Open-Up"
- 10 Décembre : La Boîte à Désir "Amour Piégé"
- 11 Décembre : La Boîte à Désir "String Fendu"
- 12 Décembre : La Boîte à Désir "Culotte Frou-Frou"
- 13 Décembre : La boîte à Désir "Culotte Pas Sage"
- 14 Décembre : La Boîte à Désir " Les A(i)mants"
- 15 Décembre : La boîte à Désir "Ensemble Franges"
- 16 Décembre : La Boîte à Désir " Ensemble Strass"
- 17 Décembre : La boîte à Désir "Body Strass"
- 18 Décembre : La Boîte à Désir "Culotte Coquine"
- 19 Décembre : La Boîte à Désir "Cheeky"
- 20 Décembre : La Boîte à Désir" Hot Tanga Sexy Rétro"
- 21 Décembre : La nouvelle boîte à Désir 2019 !
- 22 Décembre : La nouvelle boîte à Désir 2019 !
- 23 Décembre : Un boxer de la collection "AubadeMen"
- 24 Décembre : Le coffret exclusif "Jeu Amoureux"
- 25 Décembre : Un ensemble de lingerie de la collection "Délicate Extase"

Modalités de remise du lot au gagnant

AUBADE contacteront les gagnants dans un délai maximum de un (1) mois après l'annonce de celui-ci via une adresse mail communiquée lors du formulaire. Les gagnants devront alors communiquer à AUBADE, leur nom, prénom, adresse postale et adresse email. AUBADE transmettra aux gagnants la liste des lots. En l'absence de réponse d'un gagnant dans un délai de deux (2) semaines, un autre tirage au sort sera effectué par un membre du personnel au sein du service Marketing AUBADE.

Les lots seront remis de la manière suivante :

Envoi par voie postale à l'adresse domicile renseignée par les gagnants lors de la prise de contact, dans un délai maximum de deux (2) mois après l'annonce de celui-ci.

La société AUBADE ne saurait être tenue pour responsable de toute avarie, vol et perte intervenu lors de la livraison. Si le lot est non réclamé ou retourné dans les quinze (15) jours calendaires suivant sa livraison, il sera perdu pour le participant et les produits qui le composent demeureront acquis à AUBADE.

ARTICLE 6 :

AUBADE se réserve le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent jeu-concours, si les circonstances l'exigent, et notamment en cas de force majeure, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

En cas de nécessité, AUBADE se réserve le droit de modifier le présent règlement.

Le cas échéant les participants en seront informés par internet.

Les modifications feront l'objet d'un avenant déposé auprès de la SCP THOMAZON BICHE, Huissier de Justice, dépositaire du présent règlement.

La responsabilité d'AUBADE ne pourra être recherchée dans le cas où les envois de participation au présent jeu-concours ne lui parviendraient pas pour une raison indépendante de sa volonté (notamment des problèmes techniques liés à la transmission par la poste et /ou Internet), ou lui parvenaient altérés.

ARTICLE 7 :

Le présent règlement peut être adressé gratuitement (au tarif lent en vigueur) à toute personne qui en fait la demande, par simple lettre portant ses noms et adresse à l'adresse suivante :

AUBADE
Jeu-concours « **Calendrier de l'Avent Aubade** »
SERVICE E-MARKETING
10, rue du colonel Driant - 75001 PARIS

Les demandes de remboursement liées aux services télématiques devront être adressées par courrier postal au service télématique, AUBADE, 10, rue du Colonel Driant - 75001 PARIS.

Ces remboursements portent sur les frais de connexion non forfaitaires sur Internet (www.aubade.com) seront remboursés sur simple demande accompagnée d'une copie de la ou des facture(s) justificative(s) ainsi que des informations suivantes : date, heure et durée de connexion sur le site. Le remboursement sera effectué sur la base d'une communication locale à tarif réduit, pour une durée qui ne saurait être supérieure à dix (10) minutes.

Les frais engagés par le participant pour le timbre nécessaire à cette demande seront remboursés sur simple demande écrite sur la base du tarif lent « lettre » en vigueur.

Toute demande incomplète ne sera pas prise en compte.

Les demandes de remboursement seront limitées à une seule demande par participant (même nom, même adresse).

Aucune demande de remboursement ne sera honorée passé un délai de sept (7) jours à compter de la date de clôture du jeu-concours. Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 8 :

En participant au jeu-concours, les gagnants reconnaissent expressément et acceptent que leur noms, prénoms et villes de résidence ou pays d'origine, puissent être publiés par AUBADE, pendant un an et demi, sans autre contrepartie que le prix gagné, sur quelque support que ce soit, notamment dans la presse et sur le site Internet www.aubade.com et le site internet www.aubade.com, sur la page Facebook officielle d'AUBADE (<https://www.facebook.com/aubadeparis>), sur la newsletter AUBADE, ou sur tout autre support exclusivement dans le cadre d'actions publi-promotionnelles et/ou d'information du public concernant le présent jeu-concours ou d'autres jeu-concours similaires organisés par lesdites sociétés.

ARTICLE 9:

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toutes contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement seront tranchées par AUBADE, dans l'esprit qui a prévalu à la conception de l'opération.

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable serait soumis aux Tribunaux parisiens compétents.

Article 10 :

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse, adresse électronique...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix.

Ces informations sont destinées à AUBADE et pourront être transmises à leurs prestataires techniques et aux prestataires assurant l'envoi des prix.

En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription aux courriers électroniques d'information d'AUBADE. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier postal à AUBADE PARIS, 10, rue du Colonel Driant - 75001 Paris.

Article 11 :

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse d'AUBADE (AUBADE PARIS, 10, rue du Colonel Driant - 75001 Paris) ; et au plus tard quatre-vingt dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent de Paris, auquel compétence exclusive est attribuée.